



Charte des membres du R2FIC

1- Adhésion et renouvellement	2
Admissibilité et recrutement	2
Demande d'adhésion	2
2. Catégories de membres	2
Membres réguliers	2
Membres en formation	2
Membres associés	3
Ancien membre	3
3. Privilèges et responsabilités des membres	3
Privilèges	3
Responsabilités	4
Membres réguliers	4
Maintien du statut de membre	4
Membres associés et anciens membres	5

1- Adhésion et renouvellement

Admissibilité et recrutement

L'adhésion au R2FIC est ouverte aux étudiants, stagiaires et scientifiques à tous les stades de carrière à travers le Canada ayant un intérêt à développer une meilleure compréhension de la physiologie et de la physiopathologie des îlots de Langerhans. Les catégories d'adhésion sont décrites ci-dessous.

Nous accueillons des chercheurs travaillant dans tous les domaines de la biologie des îlots : des molécules aux cellules et tissus, organismes et populations ; des modèles aux humains; et de la recherche théorique à la recherche appliquée. Les membres ont un intérêt pour les îlots et les hormones pancréatiques et sont disposés à contribuer à une communauté collaborative et solidaire.

Demande d'adhésion

Pour devenir membre du réseau, le ou la candidat(e) doit soumettre sa candidature en ligne à l'aide de ce [formulaire électronique](#). Les candidatures seront examinées et approuvées par le groupe de direction du R2FIC.

L'adhésion au R2FIC est gratuite; le mandat est de quatre ans, sous réserve des contributions décrites ci-dessous, et est renouvelable.

2. Catégories de membres

Afin d'assurer la meilleure représentation possible des biologistes de l'îlot et la réalisation de notre mission, le réseau encourage l'adhésion dans les catégories suivantes :

Membres réguliers

Un membre régulier est un membre du corps professoral d'un établissement universitaire canadien qui participe activement à la recherche sur la biologie des îlots et qui satisfait aux critères d'admissibilité pour détenir des subventions des trois conseils fédéraux. Les membres réguliers ont accès à l'ensemble des programmes proposés par le réseau et participent activement à ses activités scientifiques. Le statut de membre régulier confère le droit de vote à l'Assemblée des membres qui se réunit chaque année.

Membres en formation

Les membres en formation travaillent sous la supervision d'un membre régulier dans une université canadienne ou suivent temporairement une formation à l'extérieur du Canada. Les membres en formation ont accès à tous les programmes proposés par le réseau et

participent activement à ses activités scientifiques. Le statut de membre en formation confère le droit de vote à l'Assemblée des membres.

Membres associés

Le membre associé s'intéresse aux activités du réseau mais ne remplit pas tous les critères d'adhésion des membres réguliers. Ceci inclut:

- (i) Un professionnel de recherche travaillant sous la supervision d'un membre régulier;
- (ii) Un scientifique travaillant dans une entreprise privée ;
- (iii) Un clinicien ou un autre professionnel de la santé impliqué dans la recherche sur les îlots à temps partiel ;
- (iv) Un chercheur indépendant dont le programme de recherche n'est pas directement lié à la biologie des îlots ;
- (v) Toute personne (par exemple, un gestionnaire), représentant une organisation qui collabore au développement ou à la mise en œuvre des activités du réseau ;
- (vi) Un utilisateur des connaissances intéressé par les activités du réseau (par exemple, un patient partenaire).

Les membres associés ne peuvent pas recevoir de fonds directement du réseau et ne votent pas à l'Assemblée des membres.

Ancien membre

Les anciens membres sont des membres retraités du corps professoral ou du personnel, des stagiaires diplômés ou tout ancien membre (y compris toutes les catégories ci-dessus) qui souhaitent rester en contact avec les activités du réseau. Les anciens membres peuvent participer aux activités scientifiques mais ne peuvent pas recevoir de financement du R2FIC, ni voter à l'Assemblée des membres.

3. Privilèges et responsabilités des membres

Privilèges

Les membres réguliers et en formation du R2FIC ont le droit de vote à l'Assemblée des membres ; ont un accès privilégié aux activités et ressources du réseau ; et sont éligibles aux opportunités de financement du réseau.

Les membres associés et les anciens membres sont invités à participer aux activités scientifiques mais ne peuvent pas recevoir de financement du R2FIC, ni voter à l'Assemblée des membres.

Responsabilités

Le R2FIC vit grâce à la contribution active de ses membres.

Membres réguliers

Les membres réguliers du CIRTN doivent contribuer activement à ses activités scientifiques et éducatives, notamment, mais sans s'y limiter :

- Contribuer aux différents groupes de travail du réseau R2FIC, le cas échéant ;
- Rendre compte de leurs contributions au R2FIC sur une base annuelle par le biais d'un sondage annuel (cette information sera utilisée pour vérifier les exigences de contribution pour maintenir l'adhésion);
- Participer activement aux Groupements d'Intérêt Scientifique ;
- Participer activement aux activités de formation, y compris le cours d'études supérieures du R2FIC;
- Voter à l'Assemblée des membres ;
- Contribuer à créer un environnement de travail et de collaboration inclusif, diversifié et équitable conformément à l'engagement du R2FIC à suivre les meilleures pratiques EDI ;
- Encourager les membres de leurs équipes (personnel de recherche et stagiaires) à contribuer aux activités du réseau (par exemple, clubs de lecture et présentations);
- Promouvoir le réseau et encourager l'adhésion de nouveaux membres ;
- Rechercher des financements auprès de sources publiques et privées, en coordination avec le groupe de direction ;
- Examiner et évaluer les candidatures soumises aux divers programmes évalués par les pairs du R2FIC sur demande ;
- Tenir à jour et à jour leur profil sur le site internet du R2FIC.

Maintien du statut de membre

Chercheurs. Pour maintenir un statut actif, qui est nécessaire pour accéder aux ressources et aux possibilités de financement du R2FIC, les chercheurs doivent contribuer un minimum de 8 heures de service par an, qui seront auto-déclarées par un sondage annuel sur les activités (par exemple, l'adhésion à un comité, les activités de mentorat du réseau telles que examens internes des propositions, conférences dans les cours, séminaires, examen des candidatures de stagiaires ou d'autres membres).

Étudiants et stagiaires. Pour conserver le statut de membre actif, qui est nécessaire pour être éligible aux bourses/bourses, les stagiaires doivent consacrer au moins 10 heures par an à la participation aux activités du réseau.

Le groupe de direction examinera annuellement les contributions des membres réguliers en se basant sur l'auto-déclaration. Il est entendu que des circonstances particulières peuvent empêcher les membres de contribuer activement au cours d'une année donnée. Les membres réguliers qui ne contribuent pas activement à l'une des activités ci-dessus au cours d'une année donnée seront avisés qu'ils doivent reprendre leurs contributions l'année suivante. Les membres qui ne fournissent pas la contribution minimale pendant 2 années consécutives deviendront automatiquement membres associés. Les membres doivent contacter le groupe de direction si des circonstances exceptionnelles les empêchent de contribuer activement aux activités du réseau. Le statut de membre régulier pourrait être réétabli avec la démonstration d'une contribution adéquate et l'approbation du groupe de direction.

Membres associés et anciens membres

Les membres associés et les anciens doivent :

- Participer activement aux Groupements d'Intérêt Scientifique ;
- Participer activement aux activités de formation ;
- Promouvoir le réseau et inciter de nouveaux membres à s'y joindre ;
- Examiner et évaluer les candidatures soumises aux divers programmes évalués par les pairs du R2FIC sur demande ;
- Maintenir leur profil sur le site internet du R2FIC à jour.